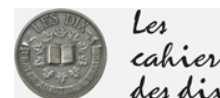


Les Cahiers des Dix



Charles-Clément de Sabrevois de Bleury

Francis-J. Audet, LL.D., M.S.R.C.

Number 5, 1940

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1078906ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1078906ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Audet, F.-J. (1940). Charles-Clément de Sabrevois de Bleury. *Les Cahiers des Dix*, (5), 57–78. <https://doi.org/10.7202/1078906ar>

Charles-Clément de Sabrevois de Bleury

Par FRANCIS-J. AUDET, LL.D., M.S.R.C., Archiviste émérite.

La photographie reproduit exactement les traits d'une personne. J'ai essayé, dans les pages qui suivent, de saisir sur le vif et de fixer aussi fidèlement que le kodak le fait pour l'apparence physique, les traits moraux et intellectuels d'un homme qui a tenu dans l'histoire politique du Bas-Canada un rôle intéressant mais peu connu et diversement apprécié. Quelques historiens ont parlé de lui en termes plus ou moins vagues, pendant que d'autres l'ont méprisé parce qu'il avait quitté les rangs des « patriotes » pour se tourner vers l'administration. Je me suis efforcé de mettre autant de modération que de jugement dans cette appréciation; en un mot, j'ai voulu lui assigner la place qui lui convient dans cet « écrin de perles ignorées » qu'est l'histoire du Canada.

Charles-Clément de Sabrevois de Bleury descendait de Jacques-Charles de Sabrevois, né en 1667, fils de Henri de Sabrevois, écuyer, sieur de Sermonville, et de Gabrielle Martin, de Garancière, Beauce (aujourd'hui département d'Eure-et-Loir). Venu au Canada avec les troupes, Jacques-Charles épousa à Boucherville, le 16 novembre 1695, Jeanne, fille de Pierre Boucher de Grosbois, ancien gouverneur des Trois-Rivières, et de Jeanne Crevier. Il s'alliait ainsi à une des plus anciennes et des plus importantes familles de la Nouvelle-France.

Charles-Clément était le quatrième Sabrevois qui portait le nom territorial de Bleury et il fut le dernier. Plusieurs membres de cette famille s'étaient distingués dans la carrière des armes au Canada tant sous la domination anglaise que durant la période française⁽¹⁾. Trois

(1) Voir dans le *B.R.H.* de 1925, la belle étude de M. E.-Z. Massicotte sur la famille de Sabrevois.

d'entre eux avaient obtenu la croix de Saint-Louis^(1a). Notre héros avait préféré les joutes généralement plus courtoises, mais parfois tout aussi vives et animées, du palais et du forum.

Figure marquante dans la politique, dans la milice et dans les cercles sociaux de Montréal, Charles-Clément était le dernier né des enfants de Christophe-Clément de Sabrevois, sieur de Bleury, capitaine au premier bataillon du régiment Royal Canadien Volontaire (1793-1802) et commandant à Sorel en 1800 et 1801. La mère de Charles, Amelia Bower, fille d'un officier à demi-solde, de Halifax, Nouvelle-Ecosse, avait épousé, le 30 mai 1779, Christophe-Clément devant le révérend John Breynton, pasteur de l'église anglicane St. Paul, de Halifax. Elle décéda à Montréal le 14 juin 1842 et fut enterrée au cimetière de la Christ Church.

Charles-Clément vit le jour à Sorel, le 28 octobre 1798. Il fit ses études classiques au collège de Montréal et son droit sous son beau-frère Benjamin Des Rivières Beaubien, avocat de Montréal. Admis au barreau le 17 novembre 1819, il pratiqua sa profession en cette ville et eut une carrière aussi brillante que bien remplie. Il fut au nombre des fondateurs de la Bibliothèque des Avocats en 1828.

De 1842 à 1862, il eut son bureau d'avocat sur la rue Craig tout près de la rue Saint-Laurent et, suivant la coutume du temps, il logea au-dessus de son étude jusqu'en 1847, quand il alla habiter sa belle propriété de Saint-Vincent-de-Paul⁽²⁾.

M. de Bleury avait acquis, entre 1827 et 1837, de René St. James, J.-B. Baron et Joseph Rollin, élèves et associés de l'architecte et sculpteur Joseph Quevillon, des lopins de terre qu'il réunit et dont il forma une ferme de treize arpents de front sur la rivière des Prairies, par trente-deux arpents de profondeur. Il construisit sur la partie est, tout près de la rivière, un manoir spacieux dont le fronton était

(1a) Aegidius Fauteux, *Les Chevaliers de Saint-Louis en Canada*, pp. 110, 150, 164.

(2) *B.R.H.*, 1925, p. 186.

orné des armoiries de sa famille. On ajouta ensuite des dépendances en pierre⁽³⁾.

Charles-Clément avait hérité de son père un arrière-fief dans la seigneurie de Boucherville, désigné au cadastre général par la lettre J. Ce cadastre (numéro 18) fait par Henry Judah, commissaire, porte la date du 24 janvier 1861. Cet arrière-fief, situé dans l'île Saint-Joseph, avait été acquis par Christophe-Clément, le 19 octobre 1784, de Jacques Le Moine Des Pins, et le nouveau propriétaire avait porté la foi et hommage le 9 novembre suivant, à René-Amable Boucher de Boucherville, seigneur primitif de Boucherville⁽⁴⁾.

La seigneurie de Bleury, sur la rivière Richelieu, concédée le 30 octobre 1750, au sieur de Bleury, et contenant trois lieues de front sur pareille profondeur, ne fut jamais la propriété de Charles-Clément. Elle appartenait à son oncle Charles qui la vendit, le 3 août 1784, à Gabriel Christie, lieutenant-colonel et quartier-maître de l'armée anglaise, et à Moses Hazen, négociant américain établi à Montréal.

Charles-Clément fit partie de la milice volontaire. Il obtint une commission de lieutenant au troisième bataillon de la ville de Montréal, le 29 janvier 1825, et le même jour il en fut nommé l'adjutant. Promu capitaine dans les Chasseurs de Montréal le 24 novembre 1830, il devint major. Il occupait ce grade en 1837 quand il fut chargé d'escorter le docteur Masson et autres prisonniers politiques à la nouvelle prison du Pied-du-Courant⁽⁵⁾. Il fut promu lieutenant-colonel commandant les *Montreal Rifles*, le 7 juillet 1848, et il fut mis en disponibilité le 3 juin 1853.

Le 8 août 1832, M. de Bleury se décida à entrer dans la politique active et il fut élu représentant du comté de Richelieu à l'Assemblée législative. Il remplaçait Charles-Roch de Saint-Ours qui avait

(3) Ibid., p. 187.

(4) P.-G. Roy, *Inventaire des Concessions en fief*, II, 292, 293, 303.

(5) Cadastre.

(6) L.-O. David, *Les Patriotes de 1837-1838*, p. 97.

démissionné le 4 juillet précédent. Bleury siégea en cette chambre jusqu'à sa nomination au Conseil législatif, le 22 août 1837.

A l'Assemblée, il se rangea d'abord du côté populaire et il soutint avec La Fontaine, Morin, Rodier et autres jeunes députés, qu'on faiblissait au milieu de la carrière. Il fallait avoir, disaient-ils, tous les droits, tous les privilèges qui sont le partage indubitable du peuple dans le nouveau monde: il n'y avait rien à craindre en insistant; les Etats-Unis n'étaient-ils pas à côté de nous pour nous recevoir dans leurs bras, si nous étions blessés dans une lutte aussi sainte? Ils s'opposèrent à toute transaction. Ils se rangèrent autour de Papineau et lui promirent un appui inébranlable. Ne voyant les obstacles qu'à travers un prisme trompeur⁽⁷⁾, ils croyaient pouvoir amener l'Angleterre où ils voudraient. Ils comptaient sans leur hôte et ne se doutaient pas que cette puissance, plus habile, se servirait d'eux plus tard, après la consommation de l'union législative, pour faire marcher un système dont la fin première serait, suivant lord Durham, son auteur, « d'établir dans le Bas-Canada une population anglaise, avec les lois et la langue anglaise, et de soumettre cette province au régime vigoureux d'une législature essentiellement anglaise⁽⁸⁾. »

M. de Bleury vota en faveur de l'expulsion de Mondelet, en novembre 1832, et pour les « 92 résolutions », en 1834. Il voulait une lutte à outrance.

En réponse au discours de Neilson sur ces résolutions, M. de Bleury répliqua:

« Quand je me rappelle avec quelle force l'honorable membre du comté de Québec défendait jadis nos droits constitutionnels, je dois avouer que ma surprise a été grande quand je l'ai entendu, il n'y a qu'un instant, nous dire qu'il s'opposait à toutes et à chacune des résolutions . . . A quoi attribuer un pareil changement? Je l'ignore, et ce n'est pas mon but d'en chercher la cause. Mais puisque l'honorable membre préfère l'état actuel de souffrance dans lequel se trouve le

(7) Garneau, *Histoire du Canada*, 1882, III, 292.

(8) Ibid.

pays à un avenir heureux, je le renvoie à sa conscience, je le laisse dans le *statu quo* qu'il aime mieux. Pour moi, je suis d'opinion que voilà déjà trop longtemps que les habitants de ce pays souffrent, qu'il est temps de chercher à leur procurer un sort plus heureux, plus favorable. » M. de Bleury rappelait ensuite un mot de La Fayette à son père qui, prisonnier après la bataille de Burlington, avait sollicité du général français un adoucissement à la captivité et s'était attiré cette réplique: « Non. Puisque vous vous battez pour être esclave, soyez-le! » Et Bleury terminait son discours en demandant: « La métropole souffrira-t-elle que cette prophétie se réalise⁽⁹⁾. »

Son esprit obscurci par le « prisme trompeur » reprit enfin sa lucidité.

« You French people are too damned logical; facts, Sir, facts are the things that count », me disait un jour, avec une brutale franchise, un Ecossais de mes amis. Il n'avait pas tout-à-fait tort. Le Français est souvent un idéaliste qui voit les choses telles qu'elles devraient être plutôt que comme elles sont en réalité. Sous ce rapport, beaucoup de Canadiens sont demeurés bien Français. Il n'est pas défendu, certes, de viser haut et d'aspirer à la réalisation de son idéal, en politique comme dans les autres sphères de l'activité humaine, *Sursum corda!* Mais encore, faut-il savoir patienter et saisir le moment opportun. Il n'en est pas moins vrai qu'il est plus facile de se rendre compte des actions d'un homme que de découvrir les motifs qui l'ont fait agir, des raisons qui l'ont porté à dire ou à faire telle chose. Les faits sont visibles à l'oeil nu tandis que les mobiles sont souvent cachés derrière un voile opaque qui les dérobe à nos regards. Bien téméraire est celui qui veut porter un jugement définitif. Bleury tenait-il compte enfin du fait que le gouvernement de la métropole cédait et se rendait peu à peu aux demandes de l'Assemblée? Croyait-il que les concessions étaient suffisantes pour le justifier de voir l'avenir sous des couleurs moins sombres? Voyait-il l'abîme s'entr'ouvrir sous les pas de ses com-

(9) Précis des débats de la Chambre d'assemblée, 1834, cité par Gérard Filteau dans *Histoire des Patriotes*, I, 192, 193.

patriotes affolés par les chefs du parti populaire? Ou, encore, voyait-il, dans un avenir rapproché, poindre le jour où la province émancipée jouirait enfin de la plénitude du gouvernement responsable? Bien osé serait qui voudrait dire ce qui se passait dans la tête de notre avocat-député. Mais il semble bien qu'il voyait juste.

A quel instant précis commença l'oeuvre de la conversion chez Bleury? Il serait difficile de le dire. Toute conversion ne se fait d'ailleurs que par étapes et le chemin de Damas est parfois assez long. Quand vient le coup de foudre, l'esprit y est déjà préparé par l'étude, la réflexion ou tout simplement par intuition.

Après l'émouvant témoignage que nous avons lu en faveur de la cause populaire dont il était l'un des plus ardents champions, le député de Richelieu sembla se raviser, du moins mit-il de l'eau dans son vin. Les événements se succédaient rapidement.

A la session de 1835, Bleury se sépara de Papineau de même que nombre de députés modérés de la région de Québec qui suivirent Bédard et le reconnurent comme leur chef. Cette scission eut lieu au sujet de la réponse au discours du trône proposée par Morin. Les suivants de Papineau appelèrent le nouveau groupe des modérés: « La Petite Famille ». L'année suivante, à la suite de sa dispute avec *la Minerve*, Bleury s'en détacha pour se ranger définitivement parmi les partisans de l'administration. Sa volte-face était complète.

A quoi attribuer ce changement de front du farouche patriote? Que s'était-il passé sur ces entrefaites? La question est intéressante, mais pas facile à résoudre. Était-il mû par l'intérêt personnel, par l'ambition? Ou était-il sincère dans sa conversion? A cette dernière question, les faits nous permettent de répondre dans l'affirmative.

Le 6 juillet 1837, il y eut une assemblée des supporters du gouvernement à Montréal, Place d'Armes. George Moffatt en fut le président et MM. Quesnel et de Bleury les vice-présidents. On avait invité Papineau pour discuter la situation politique de la province, mais celui-ci n'y parut pas.

« L'appui inébranlable » promis à Papineau n'avait pas tenu

longtemps. Bleury s'était résolument rangé du côté de l'administration. Le moment était bien choisi; il se trouvait en compagnie d'hommes sérieux qui avaient eux aussi secoué le joug de Papineau. Dans leur opinion, le chef allait trop loin et ne tenait aucunement compte des concessions de la métropole. Il ne méritait plus la confiance qu'ils avaient jadis placée en lui.

M. de Bleury frisait alors la quarantaine. Sa jeunesse avait pris fin et il était en possession de tous ses moyens. Sa volonté s'était affirmée; il avait enfin trouvé sa voie et il marchait maintenant sous ses propres couleurs, ne devant plus allégeance à son ancien chef politique. Il accepta donc l'offre que lui fit lord Gosford d'un siège au Conseil législatif.

Certains tempéraments ne souffrent que difficilement la contradiction et nullement la contrainte que voudraient leur imposer des esprits brouillons s'érigeant en censeurs de leur conduite. Or, notre député n'aimait pas être morigéné par de soi-disant patriotes qui, à son sens, ne le valaient pas. Les excès et les provocations de ces derniers ne pouvaient que hâter le dénouement; ils n'en étaient pas la cause première, certes, mais ils fournissaient l'occasion pour une rupture éclatante.

M. de Bleury était de bonne foi en agissant comme il le fit; tout comme le futur juge en chef Duval; John Neilson, le Nestor de l'Assemblée, ami sincère des Canadiens et conseiller de Pierre Bédard, de D.-B. Viger et autres chefs; Cuvillier, le conseiller financier du parti; Bédard, l'auteur des « 92 résolutions »; le futur juge Caron, Quesnel, Louis Guy, Languedoc; Mondelet, l'un des meilleurs avocats de Montréal, au dire de Papineau lui-même; Berthelet, le philanthrope mont-réalais bien connu; MM. de Saint-Ours, Debartzh et autres; tous hommes d'une culture fort supérieure à celle de la généralité des députés et d'une mentalité pour le moins aussi patriotique que celle des hommes qui voulaient accaparer l'épithète de patriotes. Denis-Benjamin Viger, ce grand et vrai patriote, vénéré de tous les Canadiens, ne fut pas de moins bonne foi, quand il accepta, un peu plus

tard, un siège dans le ministère Draper. Il voulait sauvegarder le droit des Canadiens dans la représentation officielle. Toujours est-il, qu'à la fin, aiguillonné par ses contradicteurs, Bleury se cabra. En réponse aux injures de *la Minerve* et des amis de cette feuille: Perrault, Scott, Girod et consorts, il envoya paître ses critiques et les planta là après que ces chauvins l'eussent violemment dénoncé et traité de renégat, à l'assemblée de Saint-Ours. Puis, ne faisant jamais les choses à moitié, Bleury devint l'un des plus fermes soutiens de l'autorité quand éclatèrent les troubles à l'automne de 1837. Il se trouvait de nouveau en bonne compagnie: celle des évêques de Québec et de Montréal et nombre d'autres personnes aussi clairvoyantes.

Mais revenons un peu sur nos pas.

En 1836, M. de Bleury avait fait une tournée dans son comté dans le but d'expliquer sa conduite à ses électeurs. Ses discours eurent le don de déplaire à *la Minerve* qui, en mars de cette année, le prit violemment à partie, l'accusant d'avoir trahi la cause nationale et d'être devenu bureaucrate. En homme qui se respecte et qui exige qu'on le traite poliment et non en manant, notre député s'offensa des injures de *la Minerve* et il rappela ce journal à l'ordre, demandant qu'on lui fit des excuses. Maître de Bleury était de cette bonne vieille noblesse de France, dont l'épée toujours prompte à jaillir du fourreau ne laisse pas impunément insulter celui qui la porte. Noblesse oblige! N'ayant pas obtenu la rétractation voulue, il provoqua le propriétaire de cette feuille, Ludger Duvernay, en duel, et il eut la satisfaction de le blesser à la cuisse. Il eut aussi, la même année, un duel avec Charles-Ovide Perrault, le jeune et bouillant député de Vaudreuil, qui fut tué l'année suivante à la bataille de Saint-Denis.

A part ces deux duels de M. de Bleury, M. Aegidius Fauteux en mentionne quatre autres: un avec James-C. Grant, avocat de Montréal; un second avec John McDonald, aussi avocat de cette ville; un troisième avec William-Henry Scott, député du comté des Deux-Montagnes; et un quatrième avec Joseph Goddard, marchand anglais de Montréal.

« Personne ne peut lui nier un véritable courage personnel, dit M. Fauteux. En toute occasion il a tenu tête à ses adversaires avec une incontestable crânerie et il n'a pas craint de s'offrir plus d'une fois à leurs balles⁽¹⁰⁾. »

M. Fauteux raconte aussi que: « En 1836, le Suisse Amury Girod crut devoir couronner une violente attaque qu'il avait commencée dans les journaux contre Charles-Clément Sabrevois de Bleury, en l'assillant publiquement dans une des rues de Montréal et en le rouant de coups.

« Bleury, dont je n'ai jamais vu le portrait, devait être, je l'imagine, moins bien constitué physiquement qu'il ne l'était mentalement. L'on a déjà vu Ovide Perrault reconnaître lui-même, lorsqu'il lui administra une râclée à Québec, qu'il préférerait de beaucoup le duel à une bataille à coups de poing. Il faut croire que si Girod s'avisait aussi de lui donner quelques taloches si peu de temps après, c'est qu'il le savait moins fort que lui et incapable de riposter avec quelque chance de succès.

« Ce fut sans doute une des raisons pour lesquelles plusieurs reprochèrent à Girod de n'avoir pas envoyé un cartel à Bleury au lieu de l'assailir brutalement. Ce procédé, pensait-on, aurait beaucoup mieux convenu à un ancien soldat de Bolivar, qui avait même, dès cette époque, des ambitions de général. Girod s'en défendit d'une façon pitoyable dans *la Minerve* du 12 mai 1836, et avec les ordinaires arguments qu'invoquent toujours les faux braves lorsqu'ils sont acculés au pied du mur. »

M. de Bleury pensa que l'ignoble aventurier ne méritait pas l'honneur d'un cartel. Il le fit tout simplement arrêter pour voies de fait et il institua contre lui une poursuite en dommages pour diffamation. Girod, en vrai lâche qu'il était, eut peur et il publia dans les journaux, le 30 septembre 1836, sous sa signature, la plus humiliante,

(10) Nous n'entrerons pas ici dans tous les détails de ces duels, M. Fauteux l'a fait de main de maître dans *Le Duel au Canada* où le lecteur les trouvera.

la plus abjecte rétractation qu'un homme puisse faire. On peut la lire dans l'ouvrage de M. Fauteux. M. de Bleury discontinua alors l'action qu'il avait intentée contre son lâche agresseur et ne s'occupa plus de ce triste sire. Il était vengé!

Mais le monde n'est pas simplement une boutique où l'on travaille, un champ clos où l'on combat; les récréations honnêtes sont permises, elles sont même nécessaires, si l'on veut se retremper et se mettre en état de reprendre ses occupations quotidiennes, soit celles de la société, soit celles de l'État.

M. de Bleury n'était pas toujours occupé par son travail de bureau, les exigences de la politique et ses duels. Entre-temps, les plaisirs et les mondanités lui procuraient d'agréables distractions. Il faisait de l'équitation et des armes, et il était devenu d'une belle force à l'escrime ainsi qu'au tir au pistolet. Comme il demeurait tout près du Champ de Mars, promenade alors fort à la mode, il allait avec sa femme et des amis s'y promener le soir après dîner. Ses amis anglais l'appelaient « Beau Bleury ».

Monsieur et madame de Bleury menaient la vie comme leurs chevaux: à grandes guides. Il faisait beau les voir, tous deux jeunes et distingués, mis à la toute dernière mode du jour, parcourir les principales rues de la ville, dans un élégant cabriolet découvert (appelé *tilbury* du nom de l'inventeur), véhicule alors tout-à-fait nouveau à Montréal. A cette voiture dont le timon avait le bout argenté, étaient attelés deux superbes carrossiers anglais dont les mors et les chaînes étaient d'argent, et celles-ci tintaient joyeusement au trot des coursiers⁽¹¹⁾.

Mais revenons aux choses sérieuses.

On sait que pendant son séjour en France, Louis-Joseph Papineau avait publié une *Histoire de l'Insurrection du Canada*. Une *Réfutation de l'écrit de M. Papineau* parut en 1839 à Montréal. Elle porte la signature de Sabrevois de Bleury. Philéas Gagnon, générale-

(11) *The Bench and Bar of Lower Canada*, by A. W. Patrick Buchanan, K.C., 1925.

ment bien renseigné, attribue, dans son *Essai de Bibliographie* (vol. I), cette réponse violente à la plume de LeBlanc de Marconnay, journaliste français établi à Montréal. On sait que ce versatile écrivain servait qui le payait. Après avoir été employé à la *Minerve* il rédigea le *Populaire*, fondé par Léon Gosselin, Sabrevois de Bleury et autres Canadiens, le 10 avril 1837⁽¹²⁾, pour faire opposition à la *Minerve* et représenter l'élément modéré.

Mais, entendons-nous. Quand nous disons modéré, cela doit s'entendre des principes et des actes politiques, non pas des paroles ni, surtout, des articles anonymes dans les journaux, dont les aménités sont proverbiales. On n'y allait pas par quatre chemins pour assommer un adversaire; on lui « tombait sur la couenne » de façon à être compris du peuple qui aime les diatribes.

Arrêtons-nous un instant pour jeter un coup d'oeil sur cette *Réfutation*. Quoiqu'en pense Philéas Gagnon, nous croyons qu'elle est bien de M. de Bleury; même s'il a emprunté la plume d'un secrétaire; elle contient ses vues politiques. Le préambule et nombre de passages de l'opuscule semblent bien indiquer l'auteur, et la manière de traiter son sujet est celle d'un avocat habitué à la plaidoirie. La critique de la conduite politique de Papineau est sévère mais juste. Le ton de cette polémique est celui qui prévalait alors dans les discussions, dans la presse comme sur les hustings; il ne doit donc pas nous étonner; les politiciens n'en connaissaient pas d'autre. L'auteur s'était mis au diapason d'autant plus facilement que, maintenant qu'il regardait en arrière, elles lui paraissaient bien longues ces trois années pendant lesquelles il avait subi l'ascendant du tribun quand il croyait sincèrement travailler à l'émancipation de ses compatriotes opprimés et l'on conçoit aisément son dépit de s'être si longtemps laissé tromper par les apparences.

M. de Bleury accuse Papineau d'avoir induit en erreur le peuple et les députés qui avaient foi en lui et le suivaient aveuglément.

(12) *Réfutation d'un écrit...* p. 38.

Le peuple, toujours et partout pareil, est un grand enfant qui se laisse facilement mener. Offrez-lui des tartines sous forme de beaux discours accompagnés de grands gestes; parlez-lui, en habile comédien, d'une voix chaude et vibrante, de patrie, de liberté, de constitution, de droits lésés; il vous suivra jusqu'au bout du monde en vous acclamant. Aussi, M. de Bleury, qui connaissait cet aphorisme, ne blâme pas le peuple de s'être laissé affoler en 1837, mais il est sévère pour les chefs qui le conduisaient à cette catastrophe.

Papineau, dit l'auteur, prévoyait que le succès de la politique de Gosford serait sa propre ruine à lui, que sa dictature prendrait fin, ce qui ne faisait aucunement l'affaire de cet ambitieux égoïste qui soignait mieux ses intérêts que ceux de la province.

M. de Bleury accuse encore Papineau d'avoir, par ses discours et ses menées insidieuses, fomenté la rébellion armée puis, après avoir berné ces braves gens et les avoir menés à la boucherie, de s'être réfugié au delà de la frontière pour sauver sa peau. En un mot, il l'accuse de toutes les vilenies qu'on peut attribuer à un adversaire politique, et il accumule des preuves à l'appui de ses dires: A telle date, à tel endroit, en telle circonstance, M. Papineau, vous avez dit et fait telles et telles choses.

La réception faite par Papineau à lord Gosford et aux deux autres commissaires chargés de s'enquérir des actes du gouvernement de la province, semble avoir été le point de départ du changement de front de Bleury. Il croyait que les dirigeants de l'Assemblée auraient dû aider aux commissaires dans leur tâche ingrate et difficile au lieu de mettre des bâtons dans les roues. C'est alors qu'il commença à regimber et à examiner de plus près la conduite arbitraire de son chef, ce qui l'amena enfin à la rupture finale.

La brochure rapporte en détail tout ce qui se passa à l'Assemblée au sujet de l'adoption de la proposition de Morin, ainsi que du rejet de l'amendement de Van Felson, sur la réponse à faire au discours du gouverneur en ouvrant la session. Bleury avait, avec Caron et autres,

voté en faveur de l'amendement. A la suite de ce vote, les subsides se trouvaient refusés et la session fut brusquement prorogée.

Dès le début de sa *Réfutation*, l'auteur confesse avoir été longtemps dupe des paroles et des actes du chef de l'Assemblée et, dit-il, il n'était pas le seul à la suivre sur le terrain des revendications du peuple.

« Personne, plus que vous, dit-il en s'adressant à Papineau, n'eut, dans ce pays, les moyens de bien faire, personne n'eut autant d'occasions de fixer le bonheur dans sa patrie, personne n'eut plus de popularité, personne n'eut une influence aussi étendue, une puissance de commandement aussi absolue, une réputation aussi solidement établie; personne ne rencontra autant de déférence à ses volontés, ne fut entouré d'autant d'hommes aveugles sur ses projets, n'eut autant d'adorateurs religieux, autant de Séides mercenaires; personne enfin ne fit autant de dupes que vous; et si avec tous ces élémens de succès vous n'êtes point parvenu au triomphe, il faut se résoudre à croire que vous étiez bien au-dessous des capacités qu'on se plaisait à vous attribuer. Toute votre habileté résida dans l'irascibilité de votre caractère et dans la fascination que vous exerçâtes sur toutes les classes de la société; le prisme une fois brisé, l'homme ne doit pas tarder à paraître sous ses véritables couleurs, et son aspect n'est plus alors propre qu'à faire rougir de honte ou sourire de pitié tous ceux qui partagèrent une illusion si funeste.

« Je ne rougirai pas d'avouer que je fus l'un de ceux qui suivirent votre char, parce que cette erreur fut partagée par tant d'hommes honorables qu'elle deviendrait une excuse, quand bien même le masque, dont vous couvrites longtemps vos projets, ne serait pas une justification complète pour les Canadiens qui se laissèrent entraîner à votre suite. Chacun a pu et a dû se faire illusion sur la pureté de vos intentions, chacun a pu et a dû souscrire à l'aurore de votre politique pour en suivre les errements jusqu'à son déclin, parce qu'on la pensait entièrement, sincèrement, sans égoïsme, sans égotisme et sans arrière-pensée, dirigée vers l'avantage du plus grand nombre; chacun a pu

sans limite marcher sur vos traces, tant qu'elles ne furent point souillées du désir dénaturé de bouleverser les institutions nationales.

« Si j'entre le premier dans la carrière contre vous, ce n'est pas parce que j'ai la présomption de me croire supérieur à mes compatriotes, ce n'est pas pour me créer le chevalier du pays, ce n'est pas dans la crainte ou dans l'espoir d'être le seul qui vienne vous vouer à l'exécration publique; mais c'est parce qu'il me semblait nécessaire qu'un Canadien ne laissât pas tomber sans réponse une imputation faite à tous les Canadiens et parce que je suis persuadé que la majorité de mes compatriotes serait prête à démentir toutes vos assertions. Vous ne pouvez, ni personne ne peut, j'ose l'espérer, m'imputer des motifs indignes d'un homme d'honneur, pour entreprendre cette réfutation; je ne suis pas de ceux qui attendirent jusqu'à la dernière heure pour ouvrir les yeux, ni de ceux qui vous abandonnèrent alors que la fortune vous tournait le dos, soit pour s'élever sur vos ruines, soit pour vous blâmer alors que votre chute devenait complète. Je n'ai flagorné aucune administration, je n'en ai jamais sollicité d'emploi, et je n'ai reçu d'aucune d'elles des faveurs pécuniaires; séparé de vous, plus de dix-huit mois avant que vous ne levassiez l'étendard de la révolte, j'ai servi mon pays dans le sens que j'ai pensé être le plus favorable à son bien-être. Je m'honore d'être indépendant par situation, par fortune et par caractère. Ce n'est donc qu'au cri de ma conscience, qu'à l'indignation excitée par votre écrit, qu'au désir de faire connaître aux autres peuples la vérité sur le Canada, que vous devez attribuer la réponse sévère que je vous fais actuellement. »

On peut, croyons-nous, voir, en lisant cette déclaration, l'idée de Bleury en marche, et l'on comprend mieux sa conduite envers Papineau et sa politique. C'est un flambeau qui jette beaucoup de lumière sur la situation politique du Bas-Canada à cette époque tourmentée. Nous laissons aux lecteurs de bonne foi, à ceux qui étudient l'histoire sans parti pris, la conclusion à tirer de cette dénonciation.

Tourné vers l'administration, M. de Bleury ne s'en prend pas seulement à Papineau et à ses lieutenants dans sa philippique, il fus-

tige avec une égale vigueur les fanatiques du *Herald*, démentant leur assertion que tous les Canadiens sont en révolte contre l'autorité. Il accuse aussi le scribe de ce journal qui prétendait qu'il était faux que les Canadiens eussent, en deux occasions différentes, conservé le Canada à la couronne britannique en repoussant l'envahisseur, et il ajoute que l'ignorance et la mauvaise foi ne peuvent rien contre l'histoire qui a enregistré la conduite admirable de nos miliciens en 1775 et en 1812.

M. de Bleury n'a pas pour lord Durham les mêmes sentiments d'amitié et d'admiration qu'il professe pour lord Gosford; il n'aime guère le premier, non plus que sa politique anti-canadienne, et il le blâme d'avoir déserté son poste avant que la rébellion ne fut complètement étouffée.

M. de Bleury désapprouve aussi la conduite de lord Durham au sujet des exilés aux Bermudes. « N'osant ni punir ni pardonner, de crainte de compromettre sa dignité et sa popularité, il se mit presque aux genoux des révoltés prisonniers, pour obtenir d'eux un aveu de leurs crimes et une espèce de soumission à la punition qu'il lui conviendrait de leur infliger! Sur douze prisonniers, auxquels il fit proposer ce moyen, et qu'il exigeait impérativement, en dernière analyse, huit acceptèrent, dans l'espoir d'être traités plus favorablement que dans un procès juridique et pour se donner le mérite de s'être sacrifiés à la liberté du reste de leurs compagnons de révolte. Les quatre qui eurent la bonne idée de persister dans leur refus, furent enfin mis en liberté, et l'autocrate vaincu se contenta des *douze* victimes, qui devaient attester le passage de sa justice, après une sédition si désastreuse! Tout le reste d'une si triste affaire se ressentit des mêmes irrésolutions: le conseil spécial Durham rendit une Ordonnance, qui exilait les huit coupables à la Bermude; c'est-à-dire, complétait une condamnation extra légale par une déportation inexécutable; car la Bermude n'était pas une colonie pénale, les autorités n'avaient pas le droit d'y recevoir ni d'y retenir prisonniers les exilés du Canada. »

M. de Bleury dénonce lord Durham pour avoir pris le fana-

tique Adam Thom comme son « legal adviser », cet avocat n'ayant jamais pratiqué⁽¹³⁾. Il fustige aussi ce dernier qui rédigeait le *Herald*. Le fameux rapport de Durham est aussi loin de recevoir des éloges à cause de sa partialité anti-française.

L'auteur termine en dénonçant la licence de la presse. Tour à tour, la *Minerve*, le *Vindicator* et les journaux ultratroy qui veulent l'asservissement des Canadiens reçoivent son coup de griffes. Cette presse haineuse, dit-il, est dirigée par des hommes perfides.

« Le *Herald* et la *Montreal Gazette* s'efforcent de représenter la population entière de cette région, comme entachée d'un esprit de rébellion et d'un vertige révolutionnaire . . . Ils espèrent que les sympathies se soulèveront, dans la métropole, en faveur des Bretons qui existent ici, qu'on leur confiera la direction de toutes les affaires, qu'on réduira la majorité du peuple à l'esclavage le plus honteux, qu'on retirera tous les privilèges dont les citoyens jouissent ici, sans aucune distinction d'origine, qu'on fera un partage inégal entre des enfants légitimes d'une même famille, qu'une mère bienveillante enfin, fera un choix dénaturé entre les premiers ou les derniers nés de ses fils . . . Ces deux journaux sont les seuls de ce district qui s'expriment sur un ton aussi violent, dans des circonstances aussi critiques, et qui se laissent aller aux sentiments d'une passion mal calculée autant que condamnable⁽¹⁴⁾. »

Ici se pose une question intéressante.

Y a-t-il quelque connexion entre cet écrit de Bleury et celui de Dominique Mondelet? Ce dernier, paru en 1835, était intitulé: *Traité sur la politique coloniale du Bas-Canada*. A-t-il pu influencer le second, publié quatre ans plus tard? A-t-il contribué à dessiller les yeux de Bleury sur la situation politique? C'est fort possible; ces deux éminents avocats étaient faits pour s'entendre et ils devaient tôt ou tard

(13) On semble avoir alors ignoré les aventures scandaleuses des secrétaires de Durham: Turton et Wakefield. La nomination de Thom amplifiait encore le dédain des convenances professé par ce petit radical fraîchement élevé à la pairie du Royaume-Uni et qui se croyait devenu un grand homme.

(14) *Réfutation d'un écrit...* p. 114.

ouvrir les yeux à la lumière comme l'avaient fait récemment plusieurs autres Canadiens estimés dans leur entourage, qui refusaient d'accepter plus longtemps la dictature de Papineau et qui, tout en voulant continuer la lutte sur le terrain constitutionnel, ne voulaient à aucun prix la résistance armée. En tout cas, les deux brochures emploient les mêmes arguments en des termes différents, mais celle de Bleury va peut-être plus loin que l'autre dans sa dénonciation du chef; la révolte de 1837 était survenue après que la brochure de Mondelet eut vu le jour.

M. de Bleury nous paraît aussi avoir assez bien exprimé le sentiment canadien ainsi que celui des habitants des autres provinces quand il écrit⁽¹⁵⁾ : « La réunion de toutes les dominations dans l'Amérique Septentrionale Britannique, sous une confédération constitutionnelle, est maintenant considérée comme impraticable par la répugnance que toutes les provinces ressentent à confondre leurs intérêts séparés dans une communauté qui aurait pour effet de compromettre leur sort futur, d'arrêter l'élan de leur prospérité, de placer en contact continuel l'opposition de leurs industries. Ce n'est pas au moment où l'Union américaine menacée d'une dissolution, par la différence des matériaux qui furent coordonnés par l'origine pour édifier l'indépendance, qu'il serait prudent d'accumuler de semblables difficultés, sur un terrain qui n'en offre déjà que trop naturellement. D'ailleurs une vice-royauté de l'Amérique septentrionale ne pourrait pas être confiée à un simple officier car elle comporterait en elle-même trop d'éléments d'indépendance; elle ne serait praticable que pour établir un royaume détaché, dont on donnerait l'apanage à l'un des Princes du sang. » Et M. de Bleury termine en se disant opposé à l'union projetée du Haut et du Bas-Canada, qui ne pourrait rien produire de bon et il espère qu'il ne sera pas donné suite à ce projet.

Sous l'Union, M. de Bleury fut député de la ville de Montréal, du 12 novembre 1844 au 6 décembre 1847, avec l'honorable George Moffatt comme co-représentant.

(15) Opus cit. p. 126.

L.-P. Turcotte⁽¹⁶⁾ prétend que l'élection de ces députés, candidats du ministère Draper-Viger, était due à la violence et à l'influence des sociétés secrètes, mais il ne donne aucune preuve de cette assertion. Les élus avaient défait par une petite majorité MM. Drummond et Beaubien qui approuvaient la politique de La Fontaine.

Il va sans dire, qu'à la session de 1845, M. de Bleury appuya la proposition de Denis-Benjamin Papineau, ministre des Terres de la Couronne, de faire voter une adresse à Sa Majesté pour rappeler la clause de l'acte d'Union proscrivant l'usage de la langue française dans les procédés législatifs. Il eut même la satisfaction d'entraîner avec lui son collègue Moffatt qui se proclama heureux de se rendre au désir des Canadiens.

A la session suivante la question des biens des Jésuites fut discutée et une loi fut passée pourvoyant à ce que les revenus provenant de cette source seraient appliqués à l'éducation commune dans le Bas-Canada, c'est-à-dire qu'ils seraient distribués aux écoles protestantes aussi bien qu'aux écoles catholiques. De leur côté, les évêques les réclamaient et voulaient s'en servir pour fonder un établissement d'éducation supérieure, c'est-à-dire, une université. Toujours indépendant, M. de Bleury fut le seul Canadien du parti ministériel qui s'en sépara, et il vota avec La Fontaine et les libéraux du Bas-Canada contre cette loi qui n'en passa pas moins, grâce à l'appui des libéraux haut-canadiens, y compris Baldwin, qui supportèrent le ministère.

Ces deux votes de M. de Bleury prouveraient clairement — s'il en était encore besoin — qu'il était demeuré foncièrement canadien, attaché à sa langue et à sa foi.

Aux élections de janvier 1848, M. de Bleury dut faire place à La Fontaine qui fut élu avec le banquier Benjamin Holmes.

M. de Bleury avait été nommé membre du Bureau des Travaux Publics, le 20 juin 1839, et il fut échevin de Montréal de 1840 à 1845 et, de nouveau, en 1847.

Ayant, cette même année 1847, déménagé à Saint-Vincent-de-

(16) *Le Canada sous l'Union*, I, 165.

Paul, il consacra son temps à l'aménagement et à l'embellissement de son domaine. Ces travaux le tinrent occupé et il n'eut guère le temps de faire de la politique.

Le loyalisme de M. de Bleury fut de nouveau soumis à une rude épreuve lors du mouvement annexionniste de 1849, à la tête duquel était son ancien co-député George Moffatt, avec qui il était toujours demeuré en bons termes.

La tentation était forte pour un homme qui, comme on l'a vu plus haut, avait déclaré, quinze ans auparavant, que si l'on n'obtenait pas justice de l'Angleterre, il fallait se séparer d'elle et que les Etats-Unis étaient là, tout à côté, et nous tendaient les bras, prêts à nous venir en aide au besoin. Bleury succomba donc et il fut l'un des signataires du manifeste adressé au peuple canadien pour demander l'annexion aux Etats-Unis. Ce mouvement tomba heureusement à l'eau.

Lors des élections de 1854 dans le nouveau comté de Laval, notre héros sentit se réveiller en lui le goût de la lutte et il décida de briguer les suffrages des électeurs. Il se mit donc sur les rangs avec, comme concurrents, Pierre Labelle et Louis Bélanger. Le premier possédait une terre à Saint-Vincent-de-Paul et il la cultivait, mais il était aussi et surtout entrepreneur de bâtiments à Montréal. Le second était un avocat en vue (plus tard juge) pratiquant sa profession à Montréal, mais sa famille habitait Saint-Vincent-de-Paul. Labelle était le candidat de Cartier tandis que Bélanger se présentait comme libéral. Qu'allait donc faire Bleury dans cette galère! Était-ce un simple coup de tête, un défi au sort ou un pari? Ce fut, en tout cas, de la mauvaise stratégie; il avait fort mécontenté les électeurs en parlant de la « clique » de Saint-Vincent-de-Paul, le châteaufort conservateur.

L'élection dura deux jours, le 24 et le 25 juillet. Labelle fut élu, ayant obtenu 592 votes, et Bélanger, 462. Fait probablement unique dans les annales politiques de la province et d'ailleurs, Bleury n'avait pas recueilli *un seul vote!*

En annonçant le résultat de l'élection, *la Minerve* du 27 juillet jubilait — le candidat qu'elle avait soutenu était élu — et elle disait:

« Le résultat de cette élection aura fait ouvrir les yeux à M. de Bleury, et ce monsieur saura maintenant ce que vaut la clique du village de Saint-Vincent-de-Paul dont il a parlé le jour de la nomination. » Un P.S. ajoutait ironiquement: « *Le Commercial Advertiser* est prié de reproduire le tableau qui précède. »

Ce grand seigneur n'était donc guère populaire dans ce comté. Le luxe dont il s'entourait dans son magnifique domaine de Saint-Vincent-de-Paul n'avait pas ébloui ses concitoyens et ce désastre électoral dut, tout de même, jeter une ombre sur le riant tableau que nous présente M. E.-Z. Massicotte, des jours heureux que cet aristocrate y coulait avec sa compagne et ses nombreux visiteurs de la ville. Il n'y a nul plaisir sans mélange; nul homme ne saurait être constamment heureux dans ses entreprises. Cet échec mit fin aux ambitions politiques de M. de Bleury. Mais prenant la chose en philosophe, il ne s'émut pas outre-mesure de ce contretemps. Il continua de vivre sa vie élégante et agréable, avec sa charmante femme et ses amis.

Charles-Clément de Sabrevois de Bleury mourut subitement le 15 septembre 1862, en son manoir de la Rivière-des-Prairies.

Il avait épousé à Saint-Roch-de-l'Achigan, le 16 janvier 1823, Marie-Elizabeth-Alix, fille de Barthélemy Rocher, marchand, juge de paix, commissaire des petites causes et lieutenant-colonel dans la milice, et de Louise-des-Anges Pétrimoult. Madame de Bleury était la soeur de l'abbé Agapit Rocher, du notaire Barthélemy-Augustin Rocher et de madame Prothais d'Odet d'Orsonnens.

En s'alliant à la famille Rocher, M. de Bleury ne se mésalliait pas. Il est vrai que cette famille n'appartenait pas à la noblesse, mais elle s'en rapprochait beaucoup tant par ses services militaires que civils. Fils de Jacques-Barthélemy Rocher, né en 1732, du mariage d'Antoine Rocher et de Marie Pineau, de Thionville, dans le Luxembourg, Barthélemy, père de madame de Bleury, appartenait à l'une des meilleures familles de la région montréalaise. Il avait servi, en 1812, en qualité de capitaine aide-major, sous le colonel Paul-Roch de Saint-Ours, commandant la division de milice de l'Assomption, et il fut pro-

mu, le 11 mai 1830, lieutenant-colonel commandant le bataillon de Lachenaye.

Madame de Bleury décéda le 10 mai 1864, à Montréal, chez son neveu Tancrède Bouthillier, époux de Françoise-Geneviève, fille de Benjamin Trottier Des Rivières Beaubien, avocat, et de Françoise-Geneviève de Sabrevois de Bleury, soeur de Charles-Clément, où elle demeurait depuis la mort de son mari.

Elle ne laissait pas d'enfants.

Avec Charles-Clément s'éteignait une famille qui avait eu ses jours de splendeur et de prospérité.

Né avec une cuillère d'argent dans la bouche, suivant l'expression populaire, Charles-Clément eut durant nombre d'années d'amples moyens et de bons revenus, mais il mourut relativement pauvre, ruiné par son amour du faste et sa prodigalité. Ce fut la fin d'un beau rêve. A sa mort, le domaine de Saint-Vincent-de-Paul était largement hypothéqué. Il fut vendu par autorité de justice et acquis par le shérif Tancred Bouthillier. Celui-ci revendit cette propriété en diverses parties et l'une d'elles, celle contenant le manoir, échut à Félix Lussier, seigneur de Varennes et d'une partie de Boucherville. Ce dernier le laissa à son fils Hector, en 1865.

L'Armorial du Canada Français de MM. Massicotte et Roy décrit comme suit les armes des Sabrevois :

« D'argent à la fasce de gueule, accompagnée de six roses du même, trois en chef et trois en pointe, ces dernières posées deux et une ».

Un joli petit village du Richelieu, dans le comté d'Iberville, porte le nom de Sabrevois, et une rue commerciale de Montréal commémore celui de Bleury. Elle fut ainsi nommée parce qu'elle fut ouverte sur la propriété de Jean-Clément de Bleury, oncle de notre héros.

En conclusion, disons que le rôle politique de M. de Bleury fut aussi noble que désintéressé. La fondation du *Populaire*, en compagnie de Léon Gosselin, au prix de grands sacrifices pécuniaires, fut un acte de dévouement patriotique, comme sa conduite en Chambre le fut, à

partir de 1835 surtout, quand il eut vu où menait la politique égoïste de l'ambitieux Papineau qui ne connaissait plus de bornes dans sa lutte parlementaire. De même que Dominique Mondelet si décrié, M. de Bleury a bien mérité de la patrie. On peut le considérer comme un des meilleurs hommes publics qu'ait produit la province de Québec. Il est temps qu'on le reconnaisse et qu'on le remette à sa place, c'est-à-dire à une place d'honneur parmi les députés les plus en vue et les plus dignes de cette époque tourmentée de nos annales politiques, époque encore si mal connue.

A handwritten signature in cursive script, reading "Francis J. Audet". The signature is written in dark ink and is followed by a long, horizontal, slightly wavy line that extends to the right.